



CNDS 2015

Réunions de présentation

Le Lion d'Angers – Cholet – Gennes – Les Ponts de Cé



Bilan CNDS 2014



- 319 dossiers déposés (dont 49 comités), 244 subventionnés (92% comités / 74% clubs)
- Part départementale : 1 098 790 €
 - 67% clubs / 33% comités
 - moyenne clubs : 3 700 €
 - moyenne comités : 6 650 € (subvention du CDOS non prise en compte dans le calcul)
- Répartition thématique des financements :
 - Structuration encadrement (emploi, formation) : 36%
 - Accessibilité, découverte, promotion du sport : 30%
 - Organisation, développement des activités : 9,5%
 - Sport-santé : 8%
 - Vers la pratique sportive de haut-niveau : 5,5%
 - Autres (développement durable, sport et femmes, éthique, soutien au fonctionnement) : 11%
- Enveloppe nationale équipement :
 - Mairie de Chalonnes : 200 000 € (construction d'une salle de gymnastique avec mur d'escalade)



Cadre d'intervention du CNDS



« *Faire bénéficier le sport au plus grand nombre et ainsi corriger les inégalités d'accès au sport, telle est la raison d'être du CNDS* »

« *La part territoriale continuera à être mobilisée sur un nombre limité de priorités* »

« *Une forte diminution du nombre de subventions allouées par le CNDS... condition d'une efficacité retrouvée et d'une plus grande efficience* ».

(Lettre du ministre P.Kanner et du secrétaire d'Etat T.Braillard au Directeur général du CNDS 18/11/2014)



Crédits



- Enveloppe régionale globale = 5 990 662 € (-8%)
- Enveloppe régionale « emploi » = 1 992 000 €
 - financement des emplois CNDS en cours
 - création de 78 nouveaux emplois CNDS dans la région.
- Enveloppe régionale « santé, bien-être » = 79 000 €
 - appel à projet spécifique ARS-DRAAF-DRJSCS-CNDS
- Enveloppe nationale « équipement » = 35 M €
 - critères précisés au printemps



Part départementale indicative



- Enveloppe socle départementale = 884 543 €
- Cette part départementale sera renforcée par le financement sur l'enveloppe régionale :
 - ➔ Des nouveaux emplois ;
 - ➔ Des actions retenues dans le cadre de l'appel à projet santé.
- Dans l'hypothèse où le 49 créerait 17 nouveaux emplois et obtiendrait 1/6 de l'enveloppe santé
→ enveloppe = + 0,3% / N-1



Informations clé



- Seuil de subvention maintenu à 1 500 € (1 000 € ZRR).
- Objectif de création de 78 emplois sur le territoire régional (dossier emploi CNDS à part)
- Téléchargement des dossiers sous un format vierge : sites DDCS et CDOS (dossiers harmonisés au niveau régional).
- Dossiers incomplets non étudiés :
 - Fiche bilan obligatoire
 - Pièces complémentaires obligatoires (listées dans le dossier)
- Possibilité pour un omnisport de déposer plusieurs dossiers. Conditions :
 - 1 seul numéro Siret pour l'ensemble des dossiers : celui de l'omnisport ;
 - 1 seul numéro RNA pour l'ensemble des dossiers : celui de l'omnisport ;
 - Tous les dossiers signés par le président de l'omnisport;
 - Même RIB joint aux différentes demandes.
- Passage sur E-subvention en 2016.



Calendrier



- 2 février : mise en ligne :
 - Note d'orientations régionales
 - Dossier à compléter
 - Notice emploi CNDS + imprimés création et renouvellement
 - Guide pour l'accueil des personnes socialement défavorisées.
 - Fiche apprentissage

- 11 mars : date-limite de renvoi des dossiers

- 18 juin : commission territoriale finale

- Juillet à septembre : notifications et paiements



Téléchargement et renvoi des dossiers complétés



- Téléchargez le dossier à partir du 2 février :
 - site DDCS : <http://www.maine-et-loire.gouv.fr/sante-et-cohesion-sociale-r348.html>
 - ou site CDOS : <http://maineetloire.franceolympique.com>
- Complétez et renvoyez le dossier au plus tard le 11 mars.
- Envoi papier exclusivement (pas d'envoi mail) :
 - à la DDCS
 - à votre comité départemental



Dossier



■ 6 fiches actions :

- Fiche action n° 1 : sport santé ;
- Fiche action n° 2 : sport handicap ;
- Fiches actions n° 3 à 5 : actions libres.
- Fiche action « projet territorial concerté » : actions de mutualisation.



3 priorités



- Soutenir la création d'emploi dans les associations sportives
- Corriger les inégalités d'accès à la pratique sportive
- Promouvoir le sport-santé



Emploi



- Professionnalisation du mouvement sportif autour d'éducateurs sportifs qualifiés
- Objectif de création de 78 emplois (en ETP) au niveau régional
- Dispositif emploi CNDS
 - Création d'un nouveau poste en CDI
 - Volume horaire > ½ temps annualisé
 - Missions en partie orientées vers les priorités du CNDS
 - Aide dégressive : année 1 : 12 000 € ; année 2 : 10 000 ; année 3 : 7 500 € ; année 4 : 5 000€
- Prendre RDV avec Nicolas Roussel : nicolas.roussel@maine-et-loire.gouv.fr
/ 02 41 72 47 56
- Dossier annexe : à renvoyer avant le 11 mars :
 - A la DDCS
 - Copie à la votre ligue (avis du CTS).



Correction des inégalités (1/2)



- « *La vocation du CNDS est de soutenir le développement du sport pour tous et en tous lieux. Pour que son impact soit mesurable, le CNDS doit concentrer ses moyens là où les besoins sont les plus forts* » (directives du CNDS du 9/1/2015)
- Intervention renforcée du CNDS sur les publics et territoires prioritaires
- Publics prioritaires :
 - jeunes filles et femmes pour les disciplines où le taux de pratique est insuffisant ;
 - personnes en situation de handicap,
 - public socialement défavorisé (chômeurs, personnes bénéficiant des minimas sociaux, personnes sans domicile fixe...) : guide d'aide à l'accueil des personnes socialement défavorisées :
 - Proposition d'un tarif dégressif en fonction du QF par tranche
 - Acquisition et mise à disposition de petit matériel onéreux
 - Organisation de journées/actions de promotion à destination de territoire / public prioritaire

➔ Téléchargeable avec le dossier

Correction des inégalités (2/2)

- Quartiers prioritaires de la politique de la ville :
 - Angers : Belle-Beille, Roseraie, Savary, Grand Pigeon, Monplaisir, Hauts de St Aubin, Beauval Bedier Morellerie
 - Trélazé : Le Grand Bellevue
 - Cholet : Bretagne Bostangis, Jean Monnet, Favreau Les Mauges, Colline Villeneuve
 - Saumur : Chemin vert – Hauts quartiers

- Zones de revitalisation rurale :
 - Cantons de Candé et Noyant

- Autres territoires carencés identifiés dans le cadre du schéma territorial du sport (déficit en licences et clubs) :
 - CC Vihiersois Haut Layon, CC Région de Doué la Fontaine, CC Région de Pouancé Combrée, CC Haut-Anjou, CC Moine et Sèvre, CC Gennois, CC canton de Champtoceaux, CC Montrevault communauté.



Sport-santé



- Promouvoir les activités physiques et sportives comme facteur de bien-être et de santé.
La pratique sportive :
 - pour prévenir ;
 - pour accompagner un traitement ;
 - pour faire reculer la récurrence.

- Appel à projet régional ARS / DRJSCS / CNDS / DRAAF : projets visant à amener des publics en difficulté vers une pratique régulière en club :
 - personnes vivant avec une pathologie chronique
 - personnes en situation de précarité sociale et économique ;
 - salariés.

→ *Date limite 13/02/2015 (téléchargement site DRJSCS)*

- Dossier CNDS départemental : actions favorisant :
 - la préservation de la santé du sportif ;
 - la promotion du sport comme facteur de santé et de bien-être (opérations Sentez-vous sport...)

- Possibilité de faire appel à l'AMPD (animateurs conférenciers) : prévention du dopage (interventions prises en charges).



Autres thématiques éligibles



- Sport handicap : notion de surcoût lié au handicap (effectif d'encadrement, matériel, ...)
- Soutien aux formations professionnalisantes BP/CQP, pour des bénévoles investis dans l'association et ne pouvant bénéficier d'aide de la formation professionnelle (argumentaire : investissement et situation de la personne, besoins du club ou de la discipline en matière d'encadrement...)
- Pas d'aide aux formations fédérales (comités et ligues aidés).
- Lutte contre les dérives (violence, incivilités, harcèlement, discriminations)
 - Interventions GDC « Ensemble pour un sport fair-play » :
 - Interventions prises en charge par la DDSCS
 - Sensibilisation, échanges, ateliers ludiques pour adultes d'une part et enfants d'autre part.
 - contact@asso-grainedecitoyen.fr
- Apprentissage
- Autres actions éligibles, avec priorité accordée aux publics et territoires prioritaires :
 - Actions d'incitation à la venue dans le club
 - Actions sur le temps périscolaire
 - Lancement d'une école multisports
 - Opération « Apprendre à nager »
 - Stages de perfectionnement
 - Organisation d'un événement sportif répondant aux priorités du CNDS
 - Accompagnement d'un événement international : actions périphériques à l'événement
- Fin du soutien au suivi médical des sections sportives scolaires.



Mutualisation



- Fiche « Projet territorial concerté » dans le dossier.

- Démarche de coopération pour un projet fédérant plusieurs associations :
 - Dispositif de mutualisation qui engage chaque association participante
 - Identification d'un porteur de projet (tête de réseau) qui coordonne le projet, règle les factures, demande les subventions
 - Validation en assemblée générale
 - Pas de reversement de subvention



Contact



- Secrétariat :
 - Pascale Lacas : 02 41 72 47 38
 - ddcs-cnds@maine-et-loire.gouv.fr